

**DEPARTEMENT
DU MORBIHAN**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Arrondissement
de LORIENT**

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération

**CONTRAT D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE LANESTER ET LE LANESTER HANDBALL -
SAISON 2026/2027**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 24 septembre 2026

**Nbre d'élus en
exercice : 35**

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

**Nbre d'élus
présents : 33**

Présents :

M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, M. FOSSÉ, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. DELLA, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :

**Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme SORET-CELLE
M. FUCHS donne pouvoir à M. HENAFF**

Mme LE MOËL RAFLIK est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. GONTIER

La Ville de Lanester et le Lanester Handball souhaitent établir une convention de partenariat (jointe en annexe), qui se décline en objectifs d'éducation, de performance et de communication.

La convention prévoit qu'au début de chaque saison sportive une réunion des signataires est organisée pour définir et valider les actions à mettre en place dans le cadre d'un contrat d'objectifs annuel et donne lieu à la prise d'un avenant.

Le contrat d'objectifs pour la saison sportive 2026/2027 met l'accent notamment sur la promotion du sport féminin, du sport santé et la participation aux manifestations de promotion du sport organisée par la ville de Lanester et l'office Municipal des Sports. Les projets, actions et objectifs à atteindre sont détaillés.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2 et L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale chargée des politiques éducatives et sportives réunie le 9 septembre 2026,

Considérant les objectifs visés par cette convention en faveur du sport sur la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la convention de partenariat et le contrat d'objectifs défini pour la saison 2026/2027 entre la Ville de Lanester et le Lanester Handball.

Article 2 : AUTORISE Monsieur Le Maire à signer cette convention.

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Gilles CARRERIC

